

En 2019-2020, 2,73 millions d'inscriptions ont été enregistrées dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Leur nombre a progressé par rapport à l'année précédente (+1,6 %, soit +43 300 étudiants). En cinq ans, à dispositif équivalent, l'enseignement supérieur a accueilli 234 700 étudiants supplémentaires (+1,8 % par an en moyenne). L'augmentation des effectifs par rapport à l'année 2018-2019 concerne toutes les formations à l'exception des classes préparatoires aux grandes écoles et des sections de technicien supérieur, dont les effectifs restent stables. Cette croissance se retrouve dans toutes les académies sauf en Martinique. L'enseignement privé forme 21 % des étudiants du supérieur. Un tiers des étudiants ont des parents cadres, 56 % sont des femmes et 11 % sont des étrangers en mobilité internationale.

Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2019-2020 en progression constante

En 2019-2020, on recense 2 725 700 inscriptions dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) (tableau 1), hors inscriptions simultanées en licence et en CPGE (encadré Sources, champs et définitions). Cet effectif, en hausse pour la onzième année consécutive, progresse cette année de 1,6 % par rapport à 2018 (soit +43 300 inscriptions), après une hausse de +2,1 % en 2018. En l'espace de cinq ans, à dispositif équivalent (encadré Sources, champ et définitions), l'enseignement supérieur a accueilli 234 700 étudiants supplémentaires. Cet accroissement est nettement supérieur à celui observé sur les cinq années précédentes avec 154 000 étudiants de plus entre 2009 et 2014.

Augmentation d'inscriptions à l'université : +1,3%

On dénombre 1 635 400 inscriptions étudiantes dans le champ universitaire en 2019-2020 sur le périmètre en vigueur en à la rentrée 2019, c'est-à-dire sans prendre en compte le contour des établissements publics expérimentaux (encadré Sources, champ et définitions). Comparé à 2018-2019, le nombre d'inscrits progresse de 1,3 % (soit +20 500 étudiants). Cette hausse survient après une forte croissance

l'année dernière de 1,9 % due à l'afflux des bacheliers de 2018, lié au boom démographique de l'an 2000. Elle est précédée par une période de moindre croissance observée aux rentrées 2017 et 2016 (respectivement +1,0 % et +1,1 %), après +2,8 % en 2015. Cette progression pour la sixième année consécutive constitue néanmoins une inflexion de tendance par rapport au passé : les effectifs universitaires étant restés relativement stables (à champ constant) entre les rentrées 2000 et 2012 (+0,4 % par an en moyenne) alors qu'ils ont augmenté de +1,8 % par an en moyenne entre les rentrées 2012 et 2019.

En 2019-2020, 324 200 nouveaux entrants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer, soit une baisse de -0,5 %, après une hausse exceptionnelle en 2018 (+5,7 %).

On constate toujours davantage d'inscriptions en cursus licence (+2,0 %), après +2,7 % en 2018 et +1,4 % en 2017. Le nombre d'inscriptions demeure stable en cursus master (+0,5 % après +1,0 %) et continue de diminuer fortement en cursus doctorat (-2,9 % après -1,8 %).

Les évolutions du nombre total d'inscriptions à l'université sont contrastées en fonction des filières et du niveau d'études. Les effectifs en DUT reprennent une augmentation modérée (+0,7 %), après une hausse exceptionnelle de 2,5 % l'année

TABLEAU 1 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur (en milliers), hors inscriptions simultanées Licence-CPGE

En milliers	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2016 (5)	2017	2018	2019	Évolution annuelle brute (en %)	2019 (Péri. univ. 2020)
Universités (1)	858,1	1 159,9	1 396,8	1 421,7	1 420,6	1 552,2	1 568,9	1 584,8	1 614,9	1 635,4	1,3	1 675,1
<i>dont préparation DUT</i>	53,7	74,3	116,9	112,6	115,7	116,2	116,6	116,8	119,7	120,6	0,7	120,6
<i>dont ingénieurs (yc en partenariat)</i>	8,3	10,5	23,2	25,6	23,9	28,5	29,7	29,9	31,0	31,8	2,5	46,2
Formations d'ingénieurs (hors universités yc en partenariat)	31,6	47,1	73,4	82,5	101,6	118,0	122,8	128,9	133,2	135,8	1,9	121,3
STS et assimilés (2)	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	256,1	257,2	256,6	262,6	262,5	0,0	262,5
CPGE (3)	40,1	64,4	70,3	74,8	79,9	85,9	86,5	86,5	85,1	85,1	-0,1	85,1
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (hors STS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	136,2	152,1	174,1	187,4	199,2	6,3	199,2
Écoles paramédicales et sociales (4)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	135,2	135,1	134,8	138,6	138,6	0,0	138,1
Autres formations	75,8	125,7	224,2	253,8	196,3	226,2	232,0	256,8	260,1	268,8	3,3	244,0
Ensemble	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 299,2	2 509,8	2 554,5	2 622,4	2 682,0	2 725,3	1,6	2 725,3
<i>dont privé</i>		224,1	277,4	333,7	411,0	450,6	474,2	520,7	542,1	562,7	3,8	562,7
<i>dont étudiants étrangers</i>		161,1	174,6	265,7	284,3	308,3	322,3	341,5	358,0	370,1	3,4	370,1

1. Y compris Lorraine

2. Y compris Mayotte, devenu un DOM à partir de 2011.

3. Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

4. Données provisoires en 2019-2020 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2018-2019).

5. Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017 (*encadré Sources, champs et définitions*).

Champ : France métropolitaine + DROM

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

précédente. Cette hausse est toutefois plus marquée qu'en 2017 (+0,2%) et en 2016 (+0,3%). Dans les disciplines de santé, les effectifs continuent de progresser mais dans une moindre mesure : +0,7% (après 1,6% en 2018, +1,4% en 2017 et +1,0% en 2016). En revanche, en première année commune des études de santé (PACES), les effectifs sont en diminution (-3,3% après -1,1% l'an dernier et, ponctuellement, +1,2% en 2017).

Les disciplines générales scientifiques sont toujours particulièrement dynamiques avec des effectifs en progression pour la cinquième année consécutive : +1,8% (+2,8% en 2018, +1,9% en 2017 et +2,3% en 2016 et +3,6% en 2015). L'effectif en Arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales progresse également ces dernières années dans de moindres proportions : +0,9% en 2019, +1,1% en 2018, +1,8% en 2017 et en 2016 et +4,7% en 2015). En droit, on enregistre une hausse de +1,3% en 2019, 2018, +2,5% en 2017, qui permet de revenir peu ou prou aux effectifs de 2015 après une baisse de -2,3% en 2016. En économie et gestion, la hausse des effectifs est modérée (+0,8%) après une progression exceptionnelle (+2,6%) en 2018 et une légère hausse (+0,7%) en 2017.

Poursuite de la croissance des effectifs dans les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce, gestion et comptabilité, stabilité en CPGE

En 2019-2020, 167 500 étudiants suivent une formation d'ingénieurs, dont 31 800 à l'université, soit +2,1% par rapport à l'année 2018-2019. Les effectifs des établissements sous tutelle du MESRI (soit 48% des effectifs en formations d'ingénieurs) progressent légèrement (+0,6%), tandis que ceux des établissements sous tutelle d'autres ministères et des formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) augmentent plus fortement (respectivement +6,7% et +3,5%). Le dynamisme observé pour ces formations s'inscrit dans une tendance de long terme : en 30 ans, leurs effectifs ont été multipliés par 3. Sur les cinq dernières années, la progression s'est faite à un rythme moindre, avec une croissance moyenne annuelle de +3,4% (+6,9% dans les écoles privées).

Dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité, qui relèvent quasiment toutes du secteur privé, le nombre d'étudiants a aussi fortement augmenté en 2019-2020 (+6,3%) ce qui prolonge une tendance de

fond : +6,2% en moyenne annuelle entre 2000 et 2019. Elles forment cette année 199 200 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente.

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) accueillent 85 100 étudiants à la rentrée 2019, effectif stable par rapport à 2018 (-0,1%), après une baisse ponctuelle de 1,6% des inscrits entre 2017 et 2018. Les effectifs en CPGE ont augmenté régulièrement mais modérément depuis une quinzaine d'années, passant de 70 300 inscrits à la rentrée 2000 à 86 500 à la rentrée 2017. Sur les cinq dernières années, la croissance des effectifs de CPGE est de +1% tandis que celle du total des inscriptions dans l'enseignement supérieur est de +11%. Le nombre de nouveaux entrants en CPGE est également en baisse : 41 600, soit 1,2% de moins qu'à la rentrée 2018, après une baisse de 1,3% entre 2017 et 2018. Le secteur public assure la formation de 83,2% des étudiants inscrits en CPGE, cette proportion est restée stable depuis plus de dix ans. Il existe trois filières de classes préparatoires : 63% des étudiants sont dans la filière scientifique, tandis que les classes économiques et commerciales en rassemblent 23% et les classes littéraires 14%. Les effectifs fléchissent en filière littéraire (-2,2%, soit 272 étudiants de moins),

sont stables en sciences (-0,2%), tandis que ceux de la filière économique et commerciale augmente de 1,6% (+308 étudiants).

Les effectifs en filière STS restent stables : pas d'augmentation observée

À la rentrée 2019, 262 500 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés. Un effectif qui reste stable cette année, après une hausse de +1,6% en 2018 et une légère baisse de -0,3% en 2017-2018. Cette filière avait connu une hausse tendancielle : les effectifs avaient progressé de +1,0% par an en moyenne entre 2010 et 2016. Les étudiants inscrits dans les spécialités de la production représentent près d'un tiers des étudiants en STS et assimilés, tandis que les spécialités des services regroupent deux tiers des étudiants.

Les établissements sous tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur représentent 92,0% des inscrits en STS et assimilés, et accueillent 241 700 étudiants à la rentrée 2019. Les établissements privés forment près d'un tiers des étudiants, avec une part plus élevée dans les spécialités des services (37%) que dans les spécialités de la production (21%).

À la rentrée 2019, on compte 135 900 nouveaux entrants en STS et assimilés, soit -2,8% par rapport à la rentrée précédente. Cette baisse est concentrée dans le domaine de la production, qui accueille près d'un tiers des nouveaux entrants et voit son effectif diminuer de -2,1% par rapport à la rentrée 2018. Le nombre de nouveaux entrants dans le domaine des services est stable (-0,2%) par rapport à l'année précédente.

Même si leur part a baissé de plus de dix points depuis 2009, les bacheliers technologiques restent les plus nombreux à fréquenter les sections de techniciens supérieurs. Ils représentent 35,0% du nombre total d'entrants alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2019. La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS (17,1%) est constante par rapport à l'année précédente mais en baisse depuis une dizaine d'années.

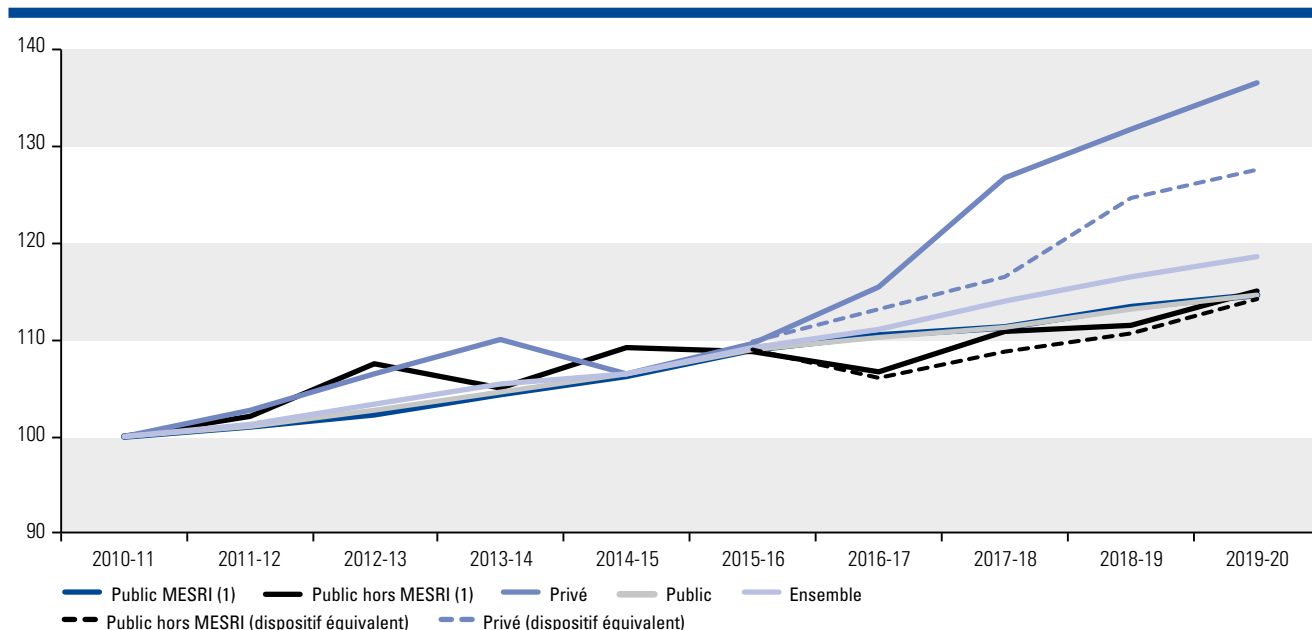
Parallèlement, la proportion de bacheliers professionnels entrant en STS augmente depuis une dizaine d'années. Après une phase de relative stabilité, cette progression a repris avec une part en augmentation d'un point cette année par rapport à la rentrée précédente (32,1%). Ces évolutions tendanciennes sont à rapprocher de la mise en œuvre de l'orientation prioritaire en STS en faveur des bacheliers professionnels.

L'enseignement supérieur privé toujours en augmentation : +3,8%

En 2019-2020, la progression des inscriptions dans l'enseignement supérieur privé de +3,8% est à nouveau supérieure à celle de l'enseignement public (+1,1%). Le secteur privé accueille 562 700 étudiants, soit 20,6% des effectifs du supérieur, part en hausse de 0,4 point par rapport à 2018 (*graphique 1*). Depuis 1998, et à l'exception de l'année 2014, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement public a toujours été inférieur à celui observé dans l'enseignement privé. Depuis 20 ans, les inscriptions dans l'enseignement privé ont doublé tandis qu'elles ont augmenté de +15,0% dans le secteur public.

La répartition par filière des étudiants du secteur privé contraste avec celle du secteur public : 35% des étudiants du secteur privé sont inscrits dans une école de commerce, gestion et comptabilité (hors STS), 14% sont en lycée (STS, CPGE), 12% sont en école d'ingénieur, 10% sont dans une école paramédicale ou menant aux fonctions sociales, 8% sont dans une école artistique ou culturelle et 7% dans un établissement d'enseignement universitaire privé (*tableau 2*). Ceci s'explique par l'offre de formation proposée

GRAPHIQUE 1 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la tutelle depuis 2010, base 100 en 2010 et hors inscriptions simultanées Licence-CPGE



1. MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. L'évolution à dispositif équivalent est représentée en pointillés.

Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

TABLEAU 2 - Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2019-2020 (en milliers), hors inscriptions simultanées Licence-CPGE

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2019/2018 (%)	Répartition (%)
Lycées					241,8	82,9	11,2	335,8	-0,8	12,3
<i>dont privé</i>					62,5	12,0	2,7	77,2	-1,4	2,8
Universités (2)	1 088,3	197,6	31,8	120,6		4,4	192,7	1 635,4	1,3	60,0
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	39,9	1,5					30,9	72,3	5,1	2,7
<i>dont privé</i>	26,1	1,5					12,1	39,7	6,1	1,5
Écoles normales supérieures							7,2	7,2	11,9	0,3
Écoles d'ingénieurs	10,8		135,8		0,1	14,1	7,5	168,2	3,7	6,2
<i>dont privé</i>	0,2		55,4		ε	10,1	1,9	67,5	6,4	2,5
Écoles de commerce, gestion et vente					6,6		199,4	206,0	6,1	7,6
<i>dont privé</i>					6,6		198,2	204,7	6,1	7,5
Écoles juridiques et administratives					0,1		8,8	8,9	-16,1	0,3
<i>dont privé</i>					0,1		2,9	3,0	-32,2	0,1
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,4		15,7	16,1	5,8	0,6
<i>dont privé</i>					0,4		15,7	16,1	5,8	0,6
Écoles paramédicales hors université (4)		106,1						106,1	2,8	3,9
<i>dont privé</i>		27,5						27,5	7,7	1,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,2		32,5	32,7	2,5	1,2
<i>dont privé</i>					0,2		30,5	30,7	-1,3	1,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				1,3		62,9	64,4	3,8	2,4
<i>dont privé</i>	ε				1,3		45,8	47,2	4,4	1,7
Écoles d'architecture	0,7						19,3	20,0	-3,7	0,7
<i>dont privé</i>							0,9	0,9	-0,9	0,0
Écoles vétérinaires							3,1	3,1	1,1	0,1
Autres écoles de spécialités diverses					12,1	2,0	35,2	49,2	3,8	1,8
<i>dont privé</i>					12,1	2,0	34,1	48,1	3,9	1,8
Total	1 139,9	305,3	167,5	120,6	262,5	103,3	626,2	2 725,3	1,6	100,0
<i>dont privé</i>	26,3	29,0	55,4		83,1	24,1	344,8	562,7	3,8	20,6

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 789 étudiants en 2019.

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

3. Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2019-2020 (reconduction des données 2018-2019). L'évolution est calculée entre les années 2018-2019 et 2017-2018.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Sources : MESRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

par le secteur privé. Ainsi, la quasi-totalité des écoles de commerce, qu'elles soient en trois ou cinq ans, et des écoles préparant aux fonctions sociales appartiennent au secteur privé. Dans le secteur public, les étudiants sont principalement inscrits en universités (76 % des étudiants du secteur public), en STS et CPGE dans des lycées (12 %) et en écoles d'ingénieurs (5 %).

Toujours plus d'étudiantes que d'étudiants, sauf en CPGE, en DUT et en sciences

En 2019-2020, 55,6 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (graphique 2). Depuis 1980 en France, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants. La proportion d'étudiantes a légèrement baissé ces dix dernières années (-0,2 point depuis 2009). Elle fléchit en STS et assimilés (-1,7 point en dix ans), en CPGE

et dans les formations universitaires littéraires (respectivement -0,4 point). La part des femmes a toutefois progressé depuis dix ans dans les formations d'ingénieurs (+2,3 points), dans les écoles de commerce (+2,1 points) et dans les formations paramédicales et sociales (+0,8 %). Elle augmente aussi à l'université en santé, en Sciences, en STAPS, en Droit, en économie, et en AES. La proportion d'étudiantes varie de surcroît considérablement selon le type d'études. Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (84 %), tandis qu'à l'exception de la PACES, elles sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (42 % en CPGE, 40 % en DUT), et plus encore en sciences (28 % des effectifs des formations d'ingénieurs, 31 % des étudiants de CPGE en filière scientifique).

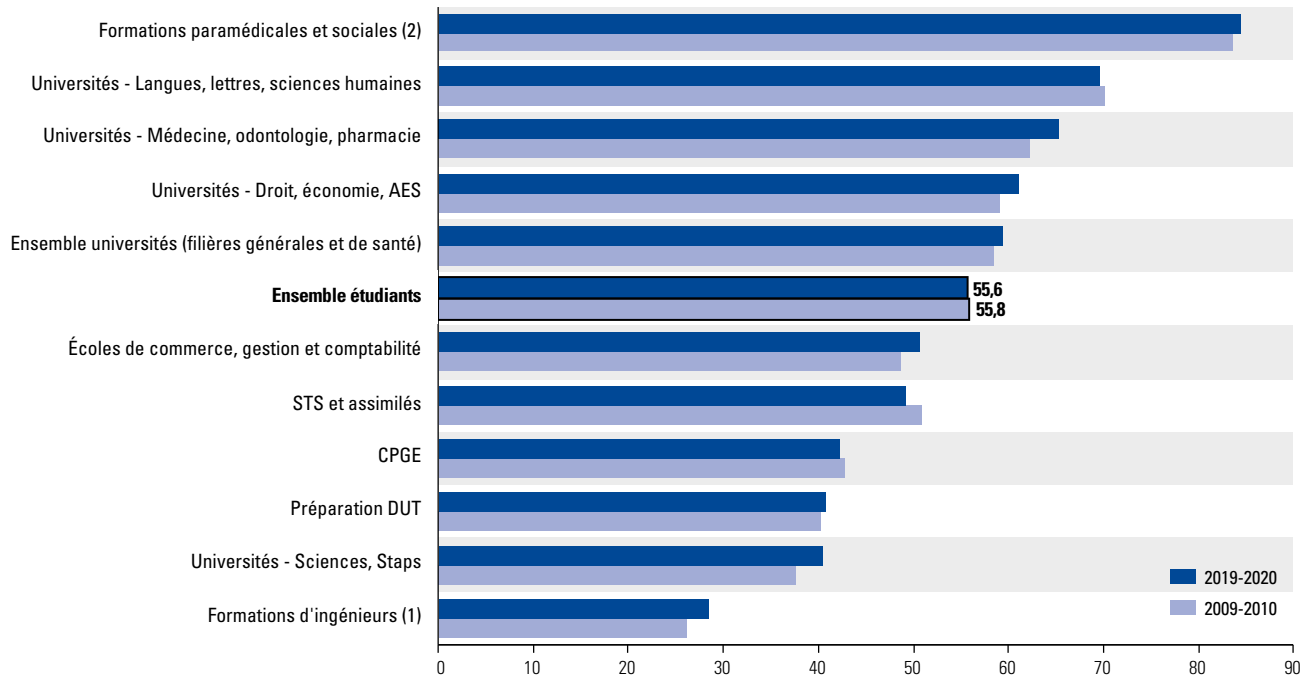
Ces disparités se retrouvent à l'université où près de six étudiants sur dix sont des jeunes

femmes (59 %). C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (70 %). Les femmes représentent 65 % des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. *Contrairement*, elles restent très minoritaires dans les autres disciplines scientifiques (40 %). En préparation au DUT, quatre étudiants sur dix sont des femmes; elles sont majoritaires dans le secteur des services (52 % des étudiants), minoritaires dans le secteur de la production (26 % des étudiants).

Plus d'un tiers des étudiants ont des parents cadres et plus de la moitié quand ils sont inscrits en CPGE et en écoles d'ingénieurs et de commerce

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année

GRAPHIQUE 2 - Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur (en %)



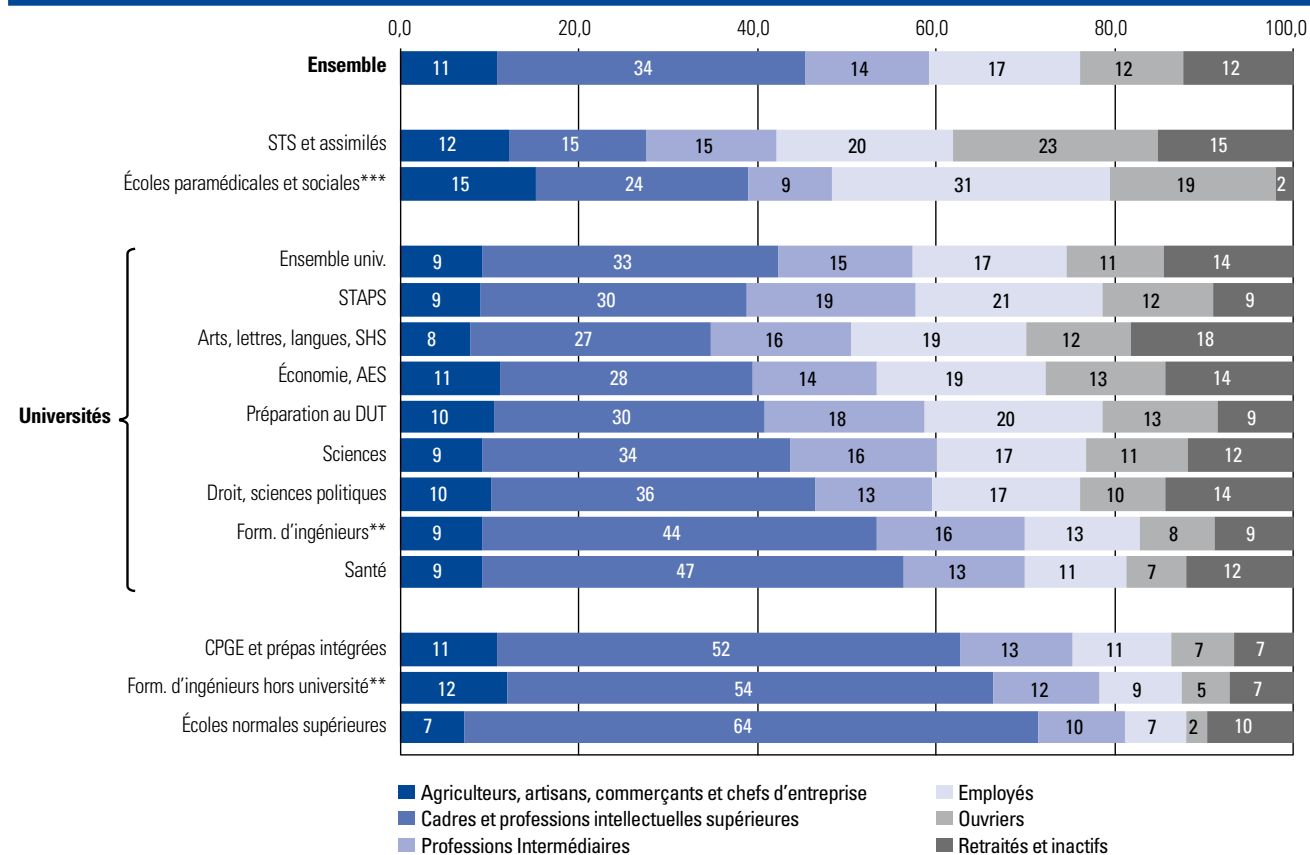
1. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

2. Les dernières données disponibles portent sur 2018-2019.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

GRAPHIQUE 3 - Origine sociale* des étudiants français en 2019-2020 (%)



* Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 14 % d'entre eux.

L'origine des étudiants n'est pas renseignée pour moins de 15 % des étudiants dans toutes les filières sauf pour les écoles de commerce, gestion et comptabilité (37 %) et les écoles artistiques (43 %), non représentées.

** Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

*** Données 2018-2019 pour les formations paramédicales et sociales.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

sur l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 34 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 12 % sont des enfants d'ouvriers et 17 % d'employés (graphique 3). Pour comparaison, en 2019 pour l'ensemble des personnes en emploi de plus de 15 ans, ces proportions sont respectivement de 19 %, 20 % et 27 %.

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), dans les formations d'ingénieur, les écoles normales supérieures (ENS) et la moitié des étudiants dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité. Ils sont en revanche peu nombreux en STS (15 %) et dans les formations paramédicales et sociales (24 %). Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières de l'enseignement supérieur, sauf en STS (23 %) et dans les écoles paramédicales et sociales (19 %). La proportion d'enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en DUT (respectivement 18 % et 20 %) et en STAPS (19 % et 21 %) et, pour les

enfants d'employés, dans les écoles paramédicales et sociales (31 %).

À l'université, et presque comme dans l'ensemble de la population étudiante française, les enfants de cadres et de personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure représentent le tiers des effectifs, alors que les catégories défavorisées y sont moins bien représentées. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes selon le cursus, la filière et la discipline. Les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures sont très largement surreprésentés dans les filières longues et plus sélectives que sont les disciplines de santé (47 %) et les formations d'ingénieurs (44 %). Ils sont moins présents en « Arts, lettres, langues, SHS » et en « Économie, AES », au profit des enfants d'employés et d'ouvriers. À l'inverse, la part des enfants cadres est inférieure à la moyenne nationale (34 %) dans les préparations au DUT, les filières économiques et littéraires et en STAPS (comprise entre 27 % et 30 %).

Les études longues à l'université sont plus le fait de jeunes dont les parents sont des cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure : leur part passe de 29 % en cursus licence à 40 % en cursus doctorat. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 12 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence et 6 % en cursus doctorat.

818 300 étudiants aidés financièrement (+ 10 %), dont 718 000 boursiers sur critères sociaux

Durant l'année universitaire 2019-2020, 818 300 étudiants ont perçu au moins une aide financière, dont 718 000 une bourse sur critères sociaux (tableau 3). L'ensemble des étudiants bénéficiaires d'une aide représentent ainsi 41,9 % des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse, qui accueille sept étudiants de l'enseignement supérieur sur dix. Cette part est en hausse pour la troisième année consécutive (+1,3 point après +0,2 point en 2018 et +0,1 point en 2017). La part d'étudiants boursiers sur critère sociaux, de 36,8 % en 2019-2020, recule quant à elle de 0,9 point cette année.

À l'université, le nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux (BCS) est en hausse de +1,4 % par rapport à l'année précédente. Le nombre d'étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à cette bourse, augmentant à un rythme plus élevé que celui des boursiers (+4,0 %), la part d'étudiants boursiers en formation universitaire baisse de -1 point pour atteindre 39,0 % cette année.

Cette part est en baisse de -0,6 point (54,0 %) dans les sections de technicien supérieur cette année, même si elle a progressé de

TABLEAU 3 - Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	639 884	655 858	681 078	691 215	696 983	712 166	717 955
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	33 898	33 876	36 239	39 110	41 666	41 993	38 757
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	35,7	34,5	34,8				
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				36,5	37,2	37,9	37,7	37,4	37,7	36,8
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)	478 600	522 242	665 114	664 675	683 647	711 261	719 436	730 487	745 083	818 257
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	35,7	36,0	36,3				
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				38,0	38,7	39,5	39,2	39,3	39,5	41,9
En % des boursiers par type de formation (2)										
Universités et assimilés (3) (4) <i>ancienne méthode</i>	26,6	28,8	33,8	34,8	34,7	34,5				
Universités <i>méthode révisée</i>				39,0	39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	39,0
STS <i>ancienne méthode</i>	42,4	42,8	44,1	45,3	47,5	50,3				
STS <i>méthode révisée</i>				48,4	51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	54,0
CPGE <i>ancienne méthode</i>	17,1	19,0	25,7	27,9	27,7	28,4				
CPGE <i>méthode révisée</i>				27,6	27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	28,3

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2019-2020, 13 279 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 2 026 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

2. Bourses sur critères sociaux du MESRI et bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008).

3. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

4. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

Sources : MESRI-SIES / Systèmes d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars), Système d'information SISE et données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP.

6 points depuis 2012. Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,3%. Il a augmenté de plus de 9 points depuis 2005 mais perd 0,5 point cette année.

Les montants de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux pour l'année universitaire 2019-2020 ont été augmentés pour tous les échelons. Par ailleurs, les plafonds de ressources n'ayant pas été modifiés, la structure par échelon évolue peu. Tous les échelons de bourse connaissent une augmentation de leurs

effectifs à l'exception des échelons 1, 2 et 6. Les hausses les plus importantes sont pour les échelons 0 (+1,9%) et 7 (+3,3%). L'échelon 0¹, fusionné avec l'échelon Obis depuis la rentrée 2016, concerne 32,2% des boursiers et donne désormais droit à une aide de 1 020 euros. L'échelon 7, concerne 6,9% des boursiers. Il est destiné aux étudiants dont les familles ont les ressources les plus

1. Jusqu'à cette réforme, appartenir à l'échelon 0 impliquait uniquement l'absence de droit de scolarité, sans aide financière additionnelle.

faibles, il correspond à une bourse annuelle de 5 612 euros.

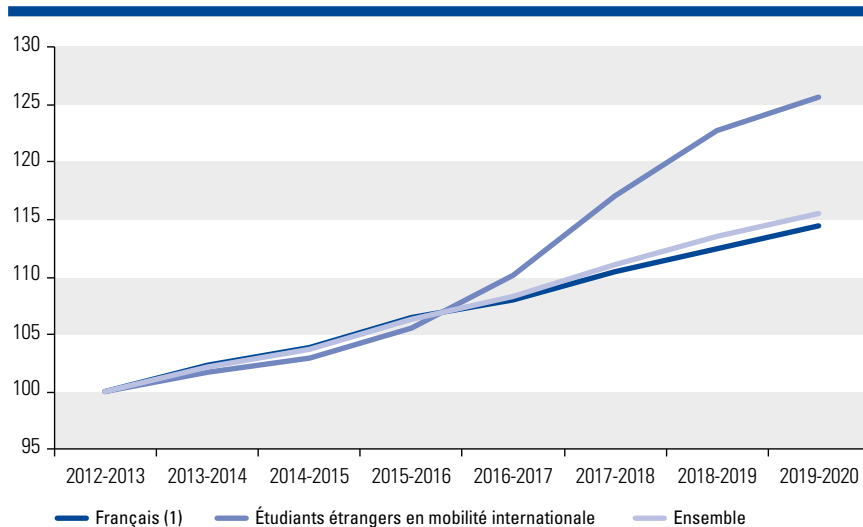
Ralentissement de la progression du nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale

À la rentrée 2019, le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale (*encadré Sources, champ et définitions*) inscrits dans l'enseignement supérieur français est estimé à 290 500 étudiants en France métropolitaine et DROM. Ils représentent 78,5% de l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère. Depuis quatre ans, l'effectif d'étudiants en mobilité internationale augmente plus rapidement que celui des étudiants français (*graphique 4*), même si cette croissance montre un signe de ralentissement cette année (+2,4% contre +4,9% l'année précédente).

En cinq ans, la part des étudiants étrangers en mobilité internationale dans la population étudiante est passée de 9,7% à 10,7%. La progression est très forte dans les écoles de commerce (+5 points), les étudiants en mobilité internationale y représentent 17,4% des effectifs à la rentrée 2019 (*graphique 5*). Cette hausse ne concerne que très modérément les écoles d'ingénieurs (+0,6 point) ainsi que les STS et les CPGE, où la part des étrangers en mobilité internationale reste très faible (0,9%, +0,7 point). À l'université (hors IUT et formations d'ingénieurs universitaires), la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans la population étudiante, de 13,1% à la rentrée 2019, reste stable depuis deux ans. Elle croît avec le degré d'étude : 9,8% en cursus licence, 15,7% en cursus master et 39,3% en doctorat.

Un étudiant étranger en mobilité internationale sur cinq est originaire du continent européen, et près d'un sur deux est issu du continent africain : 25% d'entre eux viennent du Maghreb et 23% de l'Afrique subsaharienne (*graphique 6*). Enfin, 24% sont originaires d'Asie ou d'Océanie et 9% du continent américain. La moitié des étudiants de nationalité étrangère possède une des dix nationalités suivantes classées par ordre décroissant selon leur effectif : marocaine, chinoise, algérienne, sénégalaise, italienne, tunisienne, ivoirienne, allemande, indienne, espagnole. L'origine géographique

GRAPHIQUE 4 - Évolution des effectifs étudiants français et étrangers en mobilité internationale depuis 2012 (base 100)



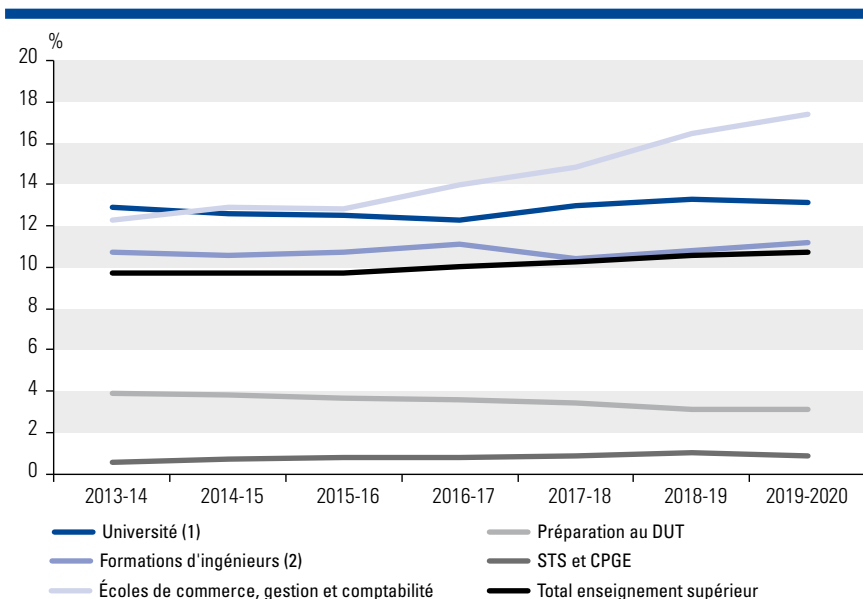
1. Y compris les étudiants étrangers ayant obtenu un baccalauréat ou une équivalence sur le territoire français.

En 2019-20, ils sont au nombre de 79 600 (soit 3,3% des étudiants Français ou résidents).

Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011)

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

GRAPHIQUE 5 - Évolution de la proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les principales formations de l'enseignement supérieur



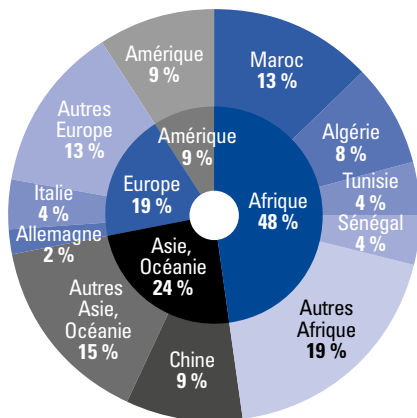
1. Hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs.

2. Y compris formations universitaires et formations d'ingénieurs en partenariat.

Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011)

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

GRAPHIQUE 6 - Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2019-2020



1. Hors étudiants étrangers à la nationalité non renseignée (1,3 % des étudiants étrangers en mobilité internationale en 2019-2020).

Champ : France métropolitaine + DROM

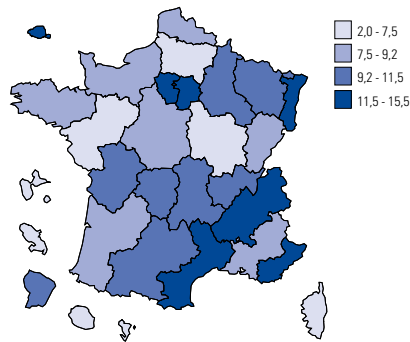
Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, les étudiants originaires d'Asie sont surreprésentés en cursus doctorat, où ils constituent trois étudiants étrangers sur dix, tandis qu'en cursus master, ce sont les étudiants originaires d'Afrique les plus représentés (58 %).

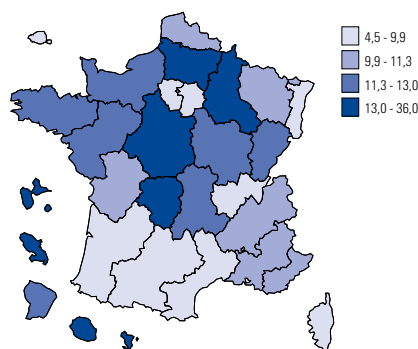
L'année 2019 est celle de la mise en place de la stratégie « Bienvenue en France ». Réformant l'accueil des étudiants étrangers en mobilité internationale, elle comporte un ensemble de dispositions devant permettre d'améliorer l'expérience des étudiants internationaux : simplification de la politique des visas, multiplication des formations de français langue étrangère, label qualité pour les établissements offrant les meilleures conditions d'accueil. Elle s'accompagne de la différenciation des frais de scolarité pour les étudiants provenant de pays hors Union Européenne (non compris le Royaume Uni), Islande, Norvège, Liechtenstein, Andorre, Suisse mais aussi d'une forte augmentation du nombre de bourses et d'exonérations. Les inscriptions d'étudiants venant de l'Union Européenne² diminuent de -1,4 % entre les rentrées 2018 et 2019 tandis que celles des étudiants provenant d'un pays extracommunautaire progressent sur la même période de +3,0 % (annexe 3 et 4).

2. En l'absence de données plus précises, pour ces étudiants identifiés en mobilité internationale, le pays de nationalité est considéré comme le pays de provenance.

CARTE 1 - Part des étudiants internationaux par académie en 2019
(France métropolitaine + DROM : 10,7 %)



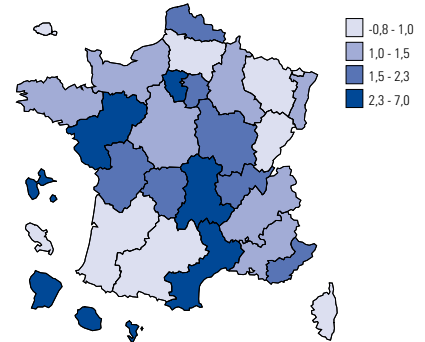
CARTE 3 - Part des effectifs étudiants en STS en 2019
(France métropolitaine + DROM : 9,6 %)



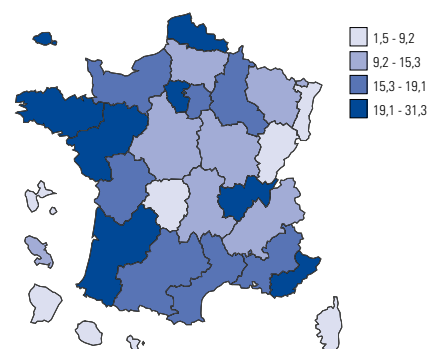
Sources : MESRI-SIES

Et parmi les étudiants extracommunautaires, la progression des inscriptions entre 2018 et 2019 concerne toutes les zones géographiques à l'exception des étudiants européens (hors UE) et des étudiants maghrébins (annexe 2). Les variations par formation suivie diffèrent entre les deux catégories de nationalités. À l'université, le nombre d'étudiants de l'Union européenne baisse (-3,0 %) tandis que celui des extracommunautaires est stable (+0,6 %). En formation d'ingénieurs non universitaire, les évolutions sont opposées : le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale en provenance de l'Union européenne diminue de 10 %, il augmente de 8 % pour les étudiants extracommunautaires. Ces effectifs progressent dans les écoles commerce, gestion, vente, plus fortement pour les étudiants extracommunautaires que pour ceux de l'Union européenne (respectivement +14 % et +5 %). Cette hausse est aussi observée dans les écoles artistiques, d'architecture, de journalisme, où elle est plus importante pour les étudiants de l'Union européenne (+14 % contre +8 %). Les évolutions des étudiants

CARTE 2 - Évolution des effectifs d'étudiants entre 2018 et 2019
(France métropolitaine + DROM : +1,6 %)



CARTE 4 - Part des étudiants dans l'enseignement privé par académie en 2019
(France métropolitaine + DROM : 20,6 %)



en mobilité internationale de nationalité non soumise aux frais de scolarité différenciés sont identiques à celles des étudiants européens.

Les étudiants étrangers en mobilité internationale ne se répartissent pas de manière équitable sur le territoire. Ils sont plus nombreux dans les académies d'Ile-de-France (12 % à Versailles et Créteil et 16 % à Paris) ainsi que dans les académies frontalières comme celle de Strasbourg, de Nancy-Metz, de Nice, de Grenoble, de Montpellier et de Lyon (carte 1). En revanche, leur proportion est très faible aux Antilles, à la Réunion, à Mayotte et en Corse.

Les effectifs d'étudiants sont en progression dans toutes les académies, sauf la Martinique

En 2019, plus du quart (26 %) des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Bordeaux, qui accueillent, à elles cinq, 29 % des effectifs. À l'opposé, les académies les

TABLEAU 4 - Répartition par académie des principales filières de l'enseignement supérieur en 2019-2020, évolution par rapport à 2018-2019, hors inscriptions simultanées Licence-CPGE

Académies	Diplômes LMD	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	Autres diplômes universitaires (dont santé) (2)	STS et assimilés	CPGE + Préparations intégrées	Écoles de commerce, gestion et comptabilité à diplôme visé (hors STS)	Écoles paramédicales et sociales	Autres (3)	Total	Évolution 2018/2019 (%)
Aix-Marseille	49 831	4 061	4 316	18 733	11 666	3 715	6 508	7 429	4 917	111 176	1,1
Amiens	18 624	5 773	3 688	6 810	6 668	2 444	575	4 314	893	49 789	0,6
Besançon	13 936	2 851	2 438	6 014	4 461	1 516	559	2 443	546	34 764	0,3
Bordeaux	50 772	5 291	5 222	21 483	12 770	4 140	16 850	6 676	9 798	133 002	0,1
Clermont-Ferrand	19 933	2 540	2 872	8 832	5 757	1 780	1 699	2 427	3 203	49 043	3,6
Corse	2 821	37	458	958	556	112	48	458	152	5 600	0,7
Dijon	17 648	2 081	2 806	8 622	5 687	2 263	2 690	3 034	1 860	46 691	2,0
Grenoble	38 447	6 332	7 332	14 673	10 767	3 471	7 326	5 281	2 758	96 387	1,1
Lille	81 503	11 416	7 887	24 121	20 529	6 638	12 999	11 168	7 137	183 398	1,6
Limoges	9 437	1 100	1 866	5 322	3 440	724	89	2 136	424	24 538	1,7
Lyon	76 957	15 697	7 429	37 275	12 798	7 010	20 756	7 881	18 630	204 433	2,0
Montpellier	54 341	3 765	4 023	20 543	11 444	3 458	5 969	5 454	6 270	115 267	2,4
Nancy-Metz	36 251	6 884	5 826	12 799	8 962	2 981	2 657	5 433	2 994	84 787	0,8
Nantes	57 041	11 405	5 780	19 443	16 506	5 660	8 766	6 117	8 887	139 605	3,5
Nice	26 407	2 173	3 569	8 385	6 767	2 903	6 690	3 913	1 891	62 698	1,7
Normandie	43 807	6 801	7 036	14 914	12 160	3 225	8 582	6 480	2 680	105 685	1,4
Orléans-Tours	28 103	3 123	4 464	9 560	8 470	3 087	978	5 115	1 807	64 707	1,4
Poitiers	25 358	2 904	3 105	6 289	5 779	1 254	3 509	3 010	1 279	52 487	1,9
Reims	14 198	2 762	3 400	6 873	5 908	2 109	5 150	2 478	979	43 857	1,1
Rennes	57 803	9 149	6 757	18 305	15 541	4 511	6 437	6 055	5 804	130 362	1,3
Strasbourg	38 280	4 652	3 984	17 142	6 821	2 948	437	4 101	3 789	82 154	1,2
Toulouse	63 855	11 741	6 589	18 685	13 222	4 972	7 880	6 541	6 418	139 903	1,0
Total province	825 353	122 538	100 847	305 781	206 679	70 921	127 154	107 944	93 116	1 960 333	1,5
Paris	133 434	10 240	2 097	68 219	16 079	15 801	45 834	9 638	54 487	355 829	0,8
Créteil	69 762	15 347	9 240	20 026	14 352	4 486	691	8 571	12 256	154 731	2,0
Versailles	88 146	19 267	7 023	21 194	15 108	10 382	25 187	9 698	10 186	206 191	3,1
Total Ile-de-France	291 342	44 854	18 360	109 439	45 539	30 669	71 712	27 907	76 929	716 751	1,7
France métropolitaine	1 116 695	167 392	119 207	415 220	252 218	101 590	198 866	135 851	170 045	2 677 084	1,6
Guadeloupe	4 079	46	242	1 868	2 349	498	0	463	92	9 637	3,7
Guyane	2 879	0	194	729	608	58	52	250	31	4 801	2,4
La Réunion	12 091	109	678	3 387	4 096	831	152	1 336	526	23 206	4,1
Martinique	3 131	0	230	1 389	2 491	360	155	568	193	8 517	-0,8
Mayotte	1 025	0	0	98	736	0	0	152	35	2 046	7,0
Total DOM	23 205	155	1 344	7 471	10 280	1 747	359	2 769	877	48 207	3,1
France métr. + DOM	1 139 900	167 547	120 551	422 691	262 498	103 337	199 225	138 620	170 922	2 725 291	1,6

1. Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 789 étudiants en 2019.

2. Diplômes hors LMD, ingénieurs et DUT préparés dans les universités, les grands établissements et les établissements privés d'enseignement universitaire.

3. Écoles d'art, d'architecture, établissements universitaires privés, écoles de commerce à diplôme non visé, autres établissements ou formations de spécialités diverses.

Champ : France métropolitaine + DROM

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

plus petites de métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent seulement 2,5 % des effectifs totaux. Les effectifs augmentent par rapport à 2018 dans toutes les académies sauf en Martinique. Les académies les plus dynamiques de métropole, en termes d'augmentation d'effectifs, sont celles de Montpellier (+2,4 %), de Versailles (+3,1 %), Nantes (+3,5 %) et Clermont-Ferrand (+3,6 %) (*carte 2*).

L'académie de Paris concentre à elle seule un grand nombre d'étudiants (13 % des effectifs), avec une offre de formation très diversifiée (*tableau 4*). Seulement 5 % des étudiants parisiens sont inscrits dans une filière courte (préparation au DUT, BTS et formations assimilées) et 46 % sont inscrits à l'université (contre respectivement 14 % et 60 % sur l'ensemble du territoire national). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement représentés.

Dans les académies de Guyane, Strasbourg, Corse, Nancy-Metz, Limoges, Orléans-Tours, La Réunion, Clermont-Ferrand, Montpellier, Poitiers et Aix-Marseille, plus des deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont assez peu représentés.

Dans certaines petites ou moyennes académies (Amiens, Limoges, Orléans-Tours, Besançon, Reims, Dijon), la part des STS est très élevée (plus de 12 %, contre 9 % pour la moyenne métropolitaine) (*carte 3*). Dans les DROM, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : il s'agit principalement d'universités et de formations courtes (respectivement 66 % et 24 %, alors que c'est le cas de seulement 60 % et 14 % des étudiants en moyenne sur l'ensemble du territoire). Les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce y sont quasiment absentes.

La part des étudiants en formation d'ingénieurs est plus importante dans les aca-

démies d'Amiens, Créteil, Versailles, Toulouse, Nantes, Besançon et Nancy-Metz. Dans les académies de Bordeaux, Paris, Versailles, Reims, Nice, Lyon, la part des écoles de commerce est élevée.

Lyon et Lille sont les deux académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

La part de l'enseignement privé est très variable d'une académie à l'autre (*carte 4*). Elle est faible pour les académies de Mayotte (2 %), Corse et Guyane (respectivement 3 %) et forte dans les académies de Nantes et Paris (31 %). Plus d'un étudiant sur quatre est formé dans le secteur privé dans les académies de Versailles, Lille, Lyon, et plus d'un étudiant sur cinq pour les académies de Nice et Bordeaux.

Guirane Ndao,
MESRI-SIES

Pour en savoir plus

- Ndao, G., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2018-2019 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 15, MESR-DGESIP/DGRI-SIES, août 2019.
- Marlat, D. et Perraud-Ussel C., « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2019-2020 », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 19, MESRI-SIES, décembre 2020.
- Lefevre, I. et Ndao G., « Parcours et réussite des étudiants étrangers en mobilité internationale », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 20.10, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, juillet 2020.
- Papagiorgiou, H., « Les boursiers sur critères sociaux en 2019-2020 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 18, MESRI-SIES, octobre 2020.
- Ndao, G. et Pirus C., « Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 7, MESRI-SIES, avril 2019.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, DEPP-SIES, 2020

Sites internet :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques

www.education.gouv.fr

Sources, champs et définitions

Sources : MESRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Champ de l'étude : ensemble des inscriptions dans un établissement d'enseignement supérieur (hors inscriptions simultanées en licence et en CPGE) de France métropolitaine et DROM, y compris Mayotte depuis 2011. Hors universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française qui accueillent 6 100 étudiants en 2019-2020.

L'étude de l'origine sociale se limite aux étudiants de nationalité française car l'information sur l'origine sociale des étudiants étrangers n'est pas collectée dans toutes les filières ou pas avec une qualité comparable.

Les établissements expérimentaux (EPE)

Début 2020, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance du 12 décembre 2018 sur les établissements expérimentaux. Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces universités expérimentales. Intervenant en cours d'année universitaire, cette évolution implique un double chiffrage du nombre d'inscriptions selon le périmètre retenu, celui en vigueur en fin d'année ou en début. Par ailleurs, d'autres établissements ou organismes de recherche participent aux nouveaux ensembles universitaires par association ou partenariat, mais ce périmètre plus large encore n'est pas adopté dans cette publication. On dénombre huit universités expérimentales (hors institut polytechnique de Paris) : « Université de Grenoble Alpes », « Université Côte d'Azur », « Université Paris Saclay », « Université de recherche Paris Sciences et Lettres », « Université de Paris », « Université Gustave Eiffel », « CY Cergy Université » et « Université Polytechnique des Hauts de France ».

En tout, 1 675 100 étudiants sont inscrits dans les universités de France, soit 39 700 étudiants supplémentaires par rapport au périmètre de 2019. Les trois quarts sont en cursus Master ou en sciences ou en sciences économiques et de gestion (*annexe 1*).

Avec le nouveau périmètre, dans les universités incluant les grands ensembles universitaires créés en 2020, les néo-entrants sont au nombre de 327 000, dont près de 3 000 étudiants inscrits en première année dans les établissements membres ou composantes de ces nouveaux ensembles.

Les inscriptions simultanées en Licence et en CPGE

Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de CPGE de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG...). Dans cette étude, le nombre d'étudiants est établi sans prendre en compte, dans les effectifs universitaires, les étudiants inscrits en CPGE (hors inscriptions simultanées en Licence et en CPGE)

Définitions

« À dispositif équivalent » : des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016 2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du MESRI, écoles d'art et de commerce principalement. Les évolutions entre les rentrées 2019 et les rentrées antérieures sont établies à dispositif équivalent, neutralisant ainsi les discontinuités statistiques induites par la collecte.

Nouveaux entrants en université : un étudiant est considéré comme nouvel entrant s'il s'inscrit pour la première fois en première année de cursus licence (y compris IUT), qu'il soit nouveau bachelier de l'année ou non (étudiants étrangers ou ayant reporté leur inscription à l'université). Parmi les nouveaux entrants à l'université, 85,4 % ont obtenu leur baccalauréat en 2018.

Étudiants étrangers en mobilité internationale : parmi les étudiants étrangers, ceux venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études sont appelés **étudiants en mobilité internationale**. Ils correspondent aux étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger.